

31507  
2  
aaas

Travaux de la Souscommission politique de la Conférence Polono-Finlandaise au mois de mars 1920

Réprésentants de la Finlande:

Mr. Ehström Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Mr. Gyllenbögél, chargé d'affaires de Finlande.

Représentants de la Pologne:

Mr. Patek, Ministre des Affaires Etrangères.

Mr. Okęcki, Directeur de département Diplomatique et Politique.

Mr. Ziabicki, Chef de Section.

Mr. Knoll, Conseiller au Minist. des Affaires Etrang.

Mr. Jurjewicz, Rapporteur au M.A.E.

Omdt. Starzewski, représentant du Quartier Générale.

Decisions prises par la Souscommission Politique.

I

Le secret absolu sera gardé sur les délibérations et les décisions de cette commission, communication n'en sera donnée qu'après entente préalable entre les deux partis

2

En considération des rapports qui lient la Pologne et la Finlande avec les Principales Puissances Alliées, les décisions prises relativement à la paix avec le gouvernement de la République Russe des Soviets leur seront communiquées par voie diplomatique ordinaire à titre d'information.

3

La Finlande n'a pas reçu de propositions de paix du



163

176

Gouvernement Russe des Soviets et n'ouvrira pas de négociations particulières et ne conclura pas de paix séparée ~~laissant à la Pologne le soin de provoquer des offres de~~ paix du dit gouvernement ou de lui poser au moment opportun les conditions de paix de la Finlande.

4

La Finlande et la Pologne ayant mutuellement pris connaissance de leurs revendications territoriales s'engagent à soutenir réciproquement ces revendications qui seront basées sur les principes suivants:

A/ La Finlande vu les liens de race et de langue qui l'unissent à la population de la Carelie considère comme équitable d'obtenir pour cette population le droit d'exprimer librement sa volonté en ce qui concerne son sort politique. La réunion de la Carelie à la Finlande en réduisant la frontière commune entre la Finlande et la Russie lui assurera un débouché indispensable sur l'océan glaciaire. Ce débouché sur l'océan a été garanti à la Finlande par la cession du territoire de Petchenga par la Russie en 1864 et la Finlande se réserve de faire ses droits à ce titre.

La Finlande demande également pour les habitants d'origine finnoise du territoire d'Ingermanlandie la garantie par le gouvernement Russe des droits de minorités nationales.

La Finlande désire également poser comme une de ses conditions la neutralisation du Golfe de Finlande.

B/ La Pologne considère comme base fondamentale de ses conditions de paix avec le Gouvernement Russe des Soviets la réparation complète du crime des partages, c'est à dire la désannexion de tous les territoires réunis à la Russie depuis 1772 et ayant fait part à cette époque de la République de Pologne. Tout en éliminant l'ingérence de la Russie la Pologne ne manquera du reste <sup>pas</sup> de tenir compte de la vo-



164

177

lonté de la population habitant les territoires de l'Est  
compris dans les limites de l'Etat Polonais de 1772 et an-  
nexés depuis par la Russie.

5  
-----

La Finlande a pris note du point de vue du Gouverne-  
ment Polonais en ce qui concerne la Lithuanie et la que-  
stion Ukrainienne.

NAJWYŻSZE NACZELNICTWO WOJSK POLSKICH  
ADJUTANTURA GENERALNA  
WARSZAWA

L. Dz. 3150, dnia 15/12 1920 r.  
2  
zajęto. Wydział.

165  
PILSUDSKI  
INSTITUTE  
ARCHIVES  
New York

PILSUDSKI  
INSTITUTE  
ARCHIVES  
New York  
165

2 ch. S. 2.  
personne par  
Lukasiewicz

ad 3

~~Mais~~ la Pologne ne consentira à discuter les conditions de paix avec le Gouvernement Russe des Soviets à moins que la Finlande ne soit invitée à participer aux négociations après que la Russie ait d'abord reconnu en droit l'indépendance des <sup>de la Finlande</sup> ~~Etats surgis sur les territoires appartenant à la~~ Russie avant la guerre.

ad 4 A

Au cas où le plébiscite donnerait un résultat favorable à l'union de la Carelie orientale à la Finlande, la nouvelle frontière du pays irait du lac de Ladoga le long de la rivière de Syvari (Svir) au lac d'Onega et de la partie nord de celui-ci le long de la rivière d'Uikujoki à Suma au bord de la Mer Blanche.

165A

